

**Spécial congés**

# Pétition

**L'accord "guichetier-e/chargé-e de clientèle" signé par FO, CFDT, CGC, UNSA et CFTC en mars 2016 s'assoit sur les règles RH !**

**Chapitre 4, article 2 de l'accord :**

« *Des tours de congés seront organisés dans les bureaux de poste en fin d'année pour permettre une planification des congés annuels à hauteur de 80 % des droits à congés et RE de l'année et une stabilisation des périodes accordées aux agents.* »

**BRH du 10 mars 1986 (art 60) :**

« *Le tour de départ (1) est établi au début de l'année par le Chef d'Etablissement. Il s'impose à tous les agents mais il peut être modifié en cours d'année suivant les nécessités du service* »

1 : il s'agit du tour réglementaire pour la période juin-septembre

Non seulement il faudrait poser ses congés l'année N-1 au lieu du début de l'année en cours, mais cela concernerait 80 % des congés alors que le tour de départ réglementaire du "début d'année" ne concerne que la période "d'été" !

**Sud revendique :**

- le maintien des règles nationales en matière de congés,
- l'établissement du tour de congés en début d'année pour la période allant jusqu'au 30 septembre,
- pour combler les départs en congés, de réels volants de remplacement propres aux Secteurs équivalents à 25 % du personnel et le maintien des équipes EAR existantes.

Noms

Prénoms

Secteurs

.....

.....

